

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2020 à 18H

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 10 septembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 17 septembre 2020 à 18h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Jean-Michel PRIVAT, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Michel COUPERIER à Patrick SAUZEDDE
Bernard VIGNAUD à Pépita RODRIGUEZ
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

Conseillers absents excusés : Jean-Éric GARRET, Georges LOPEZ

Conseiller suppléant ayant voix délibérante : Thierry LAMBINET

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

52

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

4

Total votants :

57

**GARANTIE D'EMPRUNTS A OPHIS POUR DES PRETS ACCOMPAGNANT
UN PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DE LOGEMENTS SOCIAUX
A COURPIERE**

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Vu les articles L 5111-4 et L 5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2298 du Code civil,
Vu la délibération n°20181108-33 par laquelle la Communauté de communes Thiers Dore Montagne a accepté la garantie d'emprunts à OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT ET DE L'IMMOBILIER SOCIAL, pour des prêts Banque des Territoires, pour la construction de 10 logements Prairie Martel à Courpière, représentant un montant total de 1 187 585 euros avec une quotité de 50%,
Vu le contrat de prêt n°110976, en annexe, de 1 152 948 euros signé entre OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT ET DE L'IMMOBILIER SOCIAL, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations, pour la même opération.

Considérant l'intérêt de ce programme pour le territoire.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accorde** sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 152 948 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°110976 constitué de 5 lignes de prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- **Dit** que la garantie est accordée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **S'engage** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

TOTAL VOTANTS : 57	Conseillers présents : 53	Représentés : 4	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 57	Pour : 57	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,


Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

